



PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES CLUBS DÉPARTEMENTAUX DU DISTRICT DE LOIR-ET-CHER DE FOOTBALL

**Le samedi 28 septembre 2024
à l'Espace Culturel Jean Moulin à Saint Laurent-Nouan**

Présidence : M. Laurent LEGENDRE

Présents : Mmes Audrey DE COSTER, Emilie HAMET, Christelle LOUET
MM. Jean-François CAUME, Steve CLERC, Daniel GIRAUD, Tony CIZEAU, Francis LYSAKOWSKI,
Alain RICHARD, Philippe SIMON
MM. Baptiste MANTAUX, Antoine EVRAS, Conseillers Techniques
Mmes Laurence DARGENTOLLE, Julie LABERTHONNIERE, Secrétaires

Excusés : Mme Isabelle AUBREE, LE TOHIC Camille
MM. Julien BLANCHARD, Jean-Charles DELAGARDE, Jean-Michel DENONIN,
Laurent CZWOJDZINSKI, Michel THEVOT, Bruno VERON

Accueil par M. Philippe SIMON, Président du club de Saint Laurent/Nouan CA suivi de Monsieur Michel LAURENT, Maire de la Commune de Saint Laurent-Nouan.

Intervention du Président du District, M. Laurent LEGENDRE qui remercie chaleureusement les clubs, les élus et les partenaires de leur présence.

Une minute de silence est effectuée en mémoire à tous ceux qui nous ont quittés au cours de la saison afin de leur rendre hommage pour leur engagement au service du football.

Le Président informe que l'Assemblée que **le quorum statutairement exigé est atteint à 93.40 % des voix.**

79 clubs affiliés représentant 409 voix, ont officiellement été convoqués.

72 clubs présents représentant 382 voix. 7 clubs absents représentant 27 voix

Le Président déclare l'Assemblée Générale ordinaire ouverte.

Le Président se réjouit de la rentrée des écoles de foot, moment propice pour se rassembler et partager notre passion commune. « Cette saison sera riche en émotion, en apprentissage et en belles victoires ».

Le Président revient en détail sur les grands axes de travail déjà abordés lors du renouvellement de la mandature :

- Le développement du football féminin
- Le Football à l'école
- Le Futsal
- Le Sport Santé
- Le Sport Adapté
- La lutte contre les incivilités et autres comportements anti-sportifs, sur et en dehors des terrains.
Sur ce dernier sujet le Président rappelle l'importance du respect, du Fair-Play et de l'esprit sportif
« car ces valeurs sont et doivent rester au cœur de notre District ».

Le District ayant atteint ce jour la barre des 13.000 licenciés, l'objectif de la mandature est de rester au-dessus de cette barre.

Le Président rappelle les aides financières à disposition des clubs :

- FAFA
- ANS
- Région Centre val de Loire
- Conseil Départemental

Le Président appelle également au profond respect des arbitres qu'il faut « protéger ». L'objectif étant aussi de former de nouveaux arbitres car trop peu nombreux. Il évoque les missions menées en ce sens par la Commission des Arbitres et du Conseiller Technique en Arbitrage.

1 - Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 28 juin 2024 à Oucques la Nouvelle

Le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale est paru sur le site internet du District le 18 juillet 2024.

Aucune remarque n'étant formulée sur son contenu, celui-ci est adopté à la majorité : 95.04 %.

2 - Présentation des comptes du District de la saison 2023/2024 :

La parole est donnée à M. Cédric SATIZELLE, du cabinet comptable Orcom et à M. Francis LYSAKOWSKI, Trésorier adjoint, pour la présentation de l'exercice 2023/2024 clos le 30 juin 2024.

Présentation du compte de résultat :

Compte de résultat - Produits

	2024	2023	Variation
Licences	61 675 €	55 865 €	5 810 €
Cotisations district	8 163 €	8 301 €	-138 €
Sanctions, réserves,...	101 740 €	89 204 €	12 536 €
Rassemblement U7 / U9	18 113 €	17 921 €	192 €
Partenariat	12 000 €	15 500 €	-3 500 €
Engagements compétitions	65 084 €	60 419 €	4 666 €
Subventions	151 686 €	146 184 €	5 502 €
Reprise de prov. / Tr. de charges	22 344 €	38 419 €	-16 075 €
Autres – divers	986 €	1 125 €	-139 €
TOTAL Produits d'exploitation	441 791 €	432 937 €	8 854 €

12



orcom
Expertise Comptable Audit & Conseil

Compte de résultat - Charges

	2024	2023	Variation
Charges externes	217 607 €	216 712 €	895 €
Impôts et taxes	5 134 €	4 823 €	311 €
Salaires et traitements	180 912 €	177 675 €	3 237 €
Amortissements et provisions	29 164 €	30 201 €	-1 067 €
Autres charges	3 €	3 827 €	-3 824 €
TOTAL Charges d'exploitation	432 820 €	433 237 €	-417 €

13



orcom
Expertise Comptable Audit & Conseil

Compte de résultat – suite

	2024	2023	Variation
Résultat d'exploitation	8 970 €	-300 €	9 270 €
Résultat financier	5 649 €	1 673 €	3 976 €
Résultat exceptionnel	33 127 €	28 726 €	4 401 €
Impôt sur les revenus financiers	-778 €	-118 €	-660 €
EXCEDENT OU DEFICIT	46 968 €	29 981 €	16 987 €

14

orcom

Présentation du bilan :

Bilan - Actif

	Brut	Amort. Dépréciat.	Net au 30/06/2024	Net au 30/06/2023
Immo incorporelles	7 865 €	7 865 €	0 €	0 €
Immo corporelles	567 224 €	460 200 €	107 023 €	84 932 €
ACTIF IMMOBILISE	575 089 €	468 065 €	107 023 €	84 932 €
Autres créances	70 262 €	0 €	70 262 €	129 488 €
Valeurs mob. de placemt	0 €	0 €	0 €	0 €
Disponibilités	331 870 €	0 €	331 870 €	236 020 €
Charges const. d'avance	0 €	0 €	0 €	515 €
ACTIF CIRCULANT	402 131 €	0 €	402 131 €	366 023 €
TOTAL DE L'ACTIF	977 220 €	468 065 €	509 154 €	450 955 €

16



orcom
Expertise Comptable Audit & Conseil

Bilan - Passif

	Net au 30/06/2024	Net au 30/06/2023
Fonds associatifs	380 981 €	351 001 €
Résultat de l'exercice	46 968 €	29 981 €
Subventions d'investissement	14 579 €	1 246 €
FONDS ASSOCIATIFS	442 528 €	382 228 €
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	12 348 €	10 212 €
Emprunt	0 €	0 €
Dettes fournisseurs, fiscales et sociales	53 501 €	58 397 €
Autres dettes	778 €	118 €
DETTES	54 279 €	58 515 €
TOTAL DU PASSIF	509 154 €	450 955 €

17

orcom
Expertise Comptable Audit & Conseil

Rapport du Commissaire aux comptes : CGR AUDIT présenté par M. Claude BANA :

Sur les comptes annuels : annexe 1

Sur les conventions règlementées : annexe 2

L'Assemblée Générale adopte les comptes de l'exercice 2023/2024 à la majorité : 93.09 %

Sur proposition du Trésorier Adjoint, M. Francis LYSAKOWSKI, l'Assemblée Générale approuve à la majorité : 95,22 % l'affectation du résultat de l'exercice 2023/2024 au compte « Report à nouveau ».

3 - Intervention de l'Equipe Technique Départementale

M. Jérôme MONOT, Directeur Technique de la Ligue Centre Val de Loire présente Baptiste MANTAUX, arrivé en septembre 2024 au sein du District au poste de Conseiller Technique Départemental chargé du Plan de Performance Fédéral.

Baptiste présente le plan de performance fédéral et le parcours de formation :



Parcours de formation pour rejoindre le haut niveau



LES SECTIONS SPORTIVES

Accessible de la 6^e à la Terminale dans près de 1.000 établissements, ce cursus propose une formation de haut niveau tout en maintenant l'école au cœur du projet.



LES PÔLES ESPOIRS MASCULINS

Au nombre de 16, dont le plus ancien l'INF Clairefontaine, ils préparent les garçons de 13 et 14 ans à la formation de haut niveau.



LES CENTRES DE FORMATION AGRÉÉS DES CLUBS PROS

Dédiés aux jeunes de 15 à 19 ans, ils proposent un protocole de formation individualisé et un accompagnement à chacune des étapes du parcours.

District de Loir-et-Cher de Football

Le football en milieu scolaire :

Football en milieu scolaire National

CHIFFRES CLÉS (2024-2025)

1 054

Sections sportives scolaires (SSS) masculines, féminines, mixtes et Futsal disposant du label FFF dont...

248

Lycées (classes du second cycle, de la 2^{nde} à la Terminale)

806

Collèges (classes du premier cycle, de la 6^e à la 3^e)

10

Structures regroupant une SSS masculine, féminine, une filière arbitrage et la pratique du Futsal



District de Loir-et-Cher de Football

Football en milieu scolaire Régional

P.E.F.A.

Pôle d'Excellence du Football Amateur



Section d'excellence sportive – 4^{ème} / 3^{ème}

- Collège Edouard Vaillant – Vierzon (18) – Garçons
- Collège Mathurin Régnier – Chartres (28) – Garçons
- Collège Romain Rolland – Déols (36) – Garçons
- Collège Pierre Cornille – Tours (37) – Garçons, Filles
- Collège Joseph Crocheton – Onzain (41) – Garçons
- Collège Jean Rostand – Orléans (45) – Garçons

Section d'excellence sportive – 2^{ème}, 1^{ère}, Term.

- Lycée Jehan de Beauce – Chartres (28) – Garçons, Filles
- Lycée Jean Giraudoux – Châteauroux – Garçons
- Lycée Camille Claudel – Blois (41) – Garçons, Filles, Arbitres
- Lycée Augustin Thierry – Blois (41) – Futsal Garçons
- Lycée Voltaire/Gauguin – Orléans (45) – Garçons, Filles



District de Loir-et-Cher de Football

Football en milieu scolaire Départemental

Les chiffres :

506 Joueurs(es)

5 Ateliers Sportifs

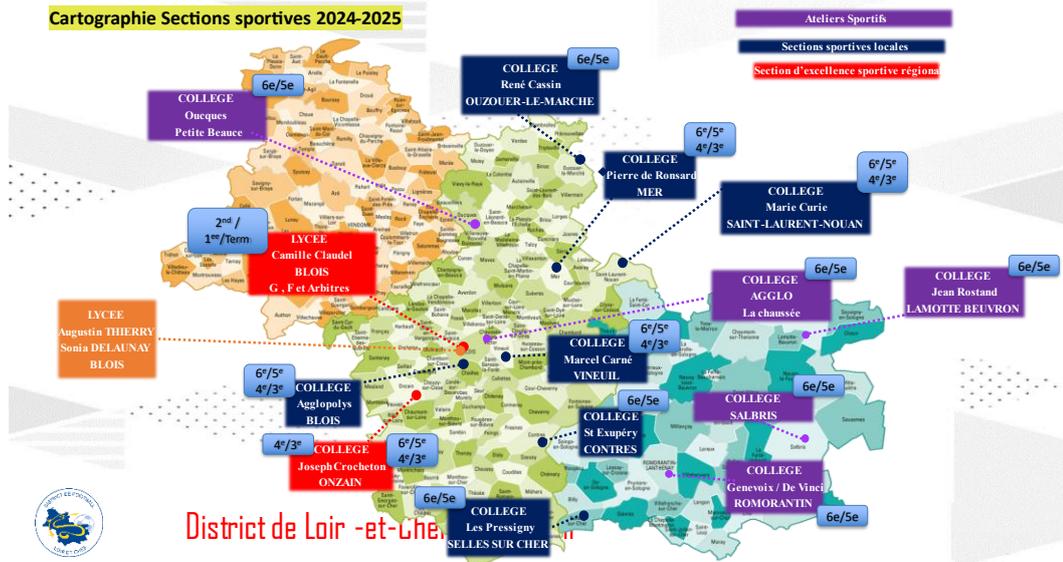
9 Sports études

1 PEFA Pôle d'Excellence du Football Amateur

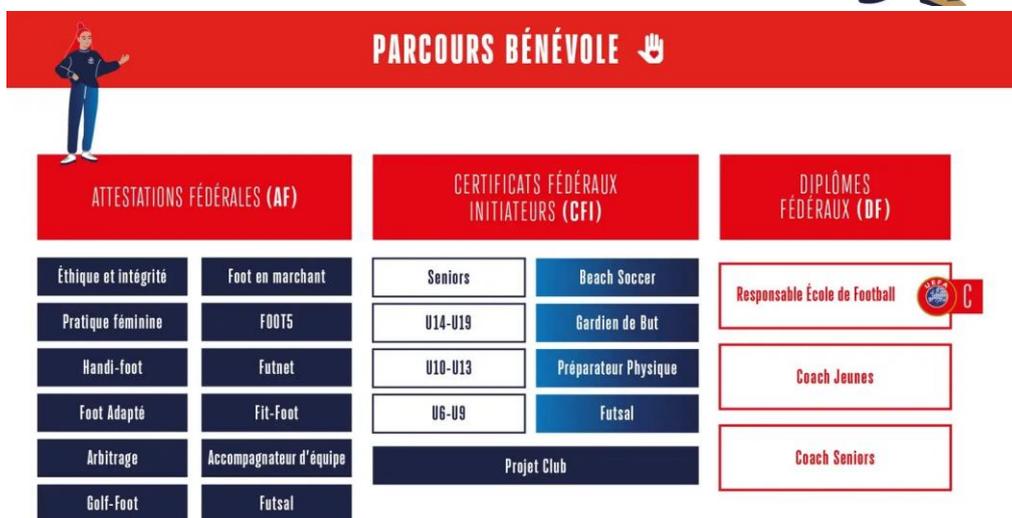
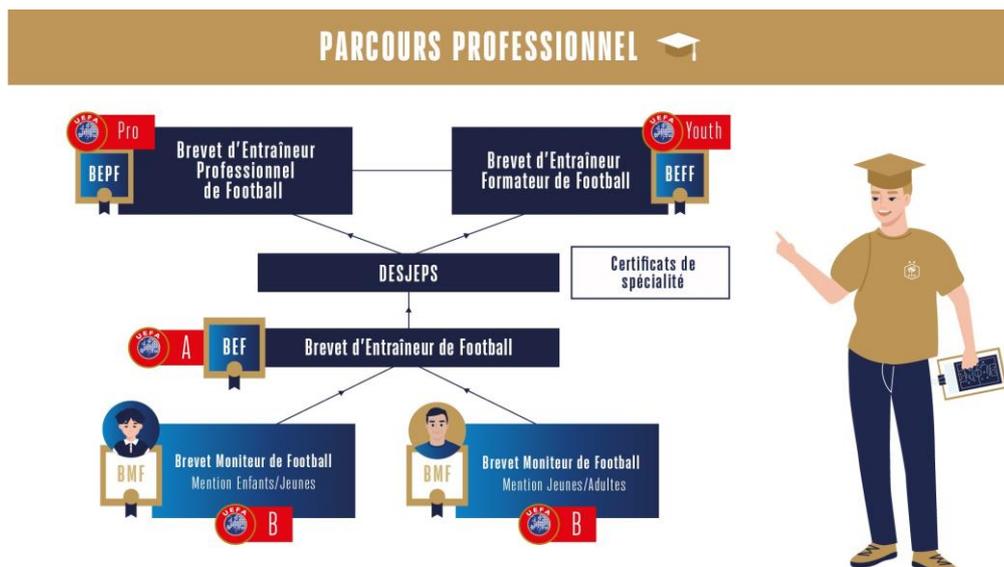


District de Loir -et- Cher de Football

Cartographie Sections sportives 2024-2025



La formation des éducateurs :



Être âgé de 16 ans révolu (sous licence U17), sauf CFI U10 à U19 Être âgé de 14 ans révolu (sous licence U15)

CFI EN LOIR ET CHER 2024/2025

CFI	DATES	LIEU
U6-U9	Lundi 28 octobre 2024 Samedi 23 novembre 2024	N.T.V.A.L
U6-U9	Samedi 7 décembre 2024 Samedi 11 janvier 2025	Chitenay
U6-U9	Lundi 10 février 2025 Samedi 15 mars 2025	Nouan le Fuzelier
U10-U13	Samedi 2 novembre 2024 Samedi 30 novembre 2024	Beauce la Romaine
U10-U13	Samedi 25 janvier 2025 Lundi 17 février 2025	Huisseau
U10-U13	Samedi 15 mars 2025 Samedi 12 avril 2025	Contres
U14-U19	Dimanche 26 janvier 2025 Vendredi 21 février 2025	Selles sur Cher
SENIORS	Samedi 11 janvier 2025 Samedi 8 février 2025	Vierzon

District de Loir -et-Cher de Football Possibilité de rajouter des formations selon les besoins des clubs

Intervention de M. Antoine EVRAS, Conseiller Technique départemental chargé du développement et de l'animation des pratiques :

Antoine présente l'outil pour aider les clubs à mettre en place leur projet éducatif :

Le Programme Educatif Fédéral

OUTIL POUR AIDER LES CLUBS A METTRE EN PLACE SON PROJET EDUCATIF

Les 6 thématiques traitées dans le P.E.F.

- Santé
- Règles du jeu / Arbitrage
- Engagement citoyen
- Fair-play
- Environnement
- Culture Foot

L'ÉDUCATION PAR LE FOOT

CLUB ENGAGE

#MARQUEZ DEMAIN

FFF.fr @eppedfrance

VALORISATIONS

PEF'ormance du mois

PEF'ORMANCE DECEMBRE

FOOT SUD 41

- 5 actions réalisées
- 2 thèmes abordés
- 54 jeunes de sensibilisés

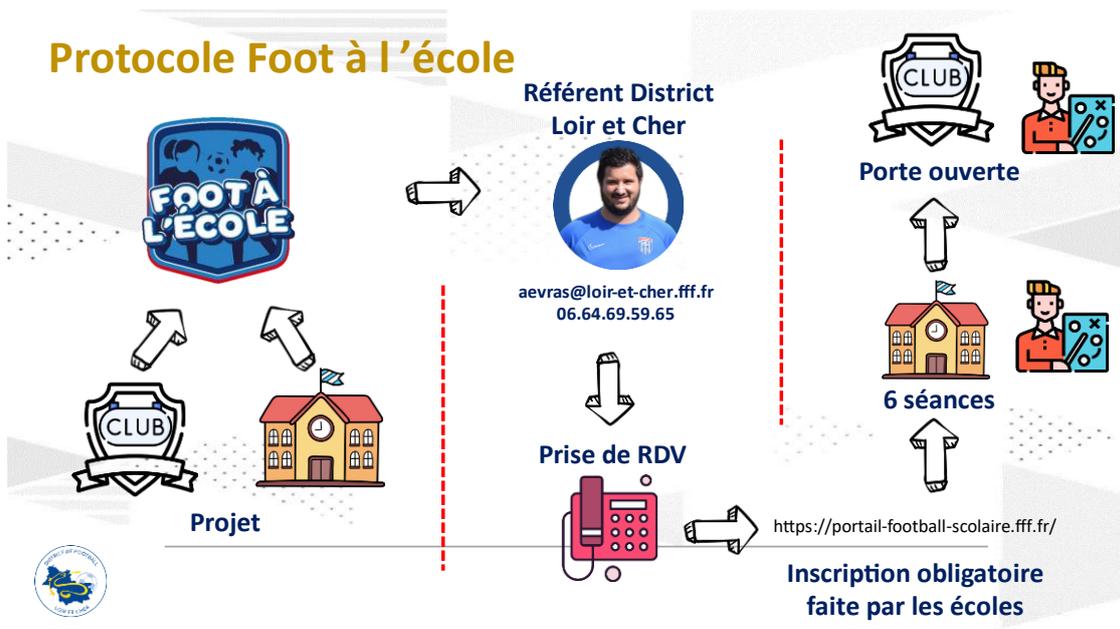
2 EDUCATEURS RÉCOMPENSÉS

Saison 2023.2024

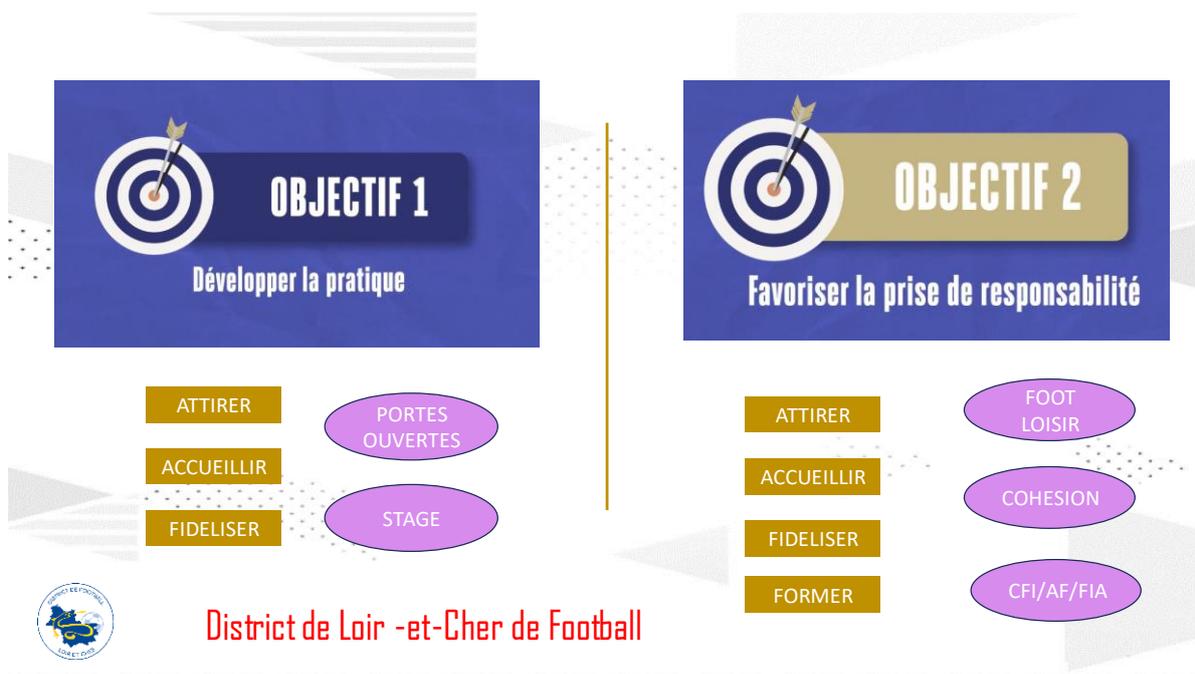
CHALLENGE NATIONAL

Lauréat départemental : Chèque Soir de match
Lauréat régional : Dotation Matériel (Jeu de maillots...)
Lauréat départemental : 1 week-end à Clairfontaine

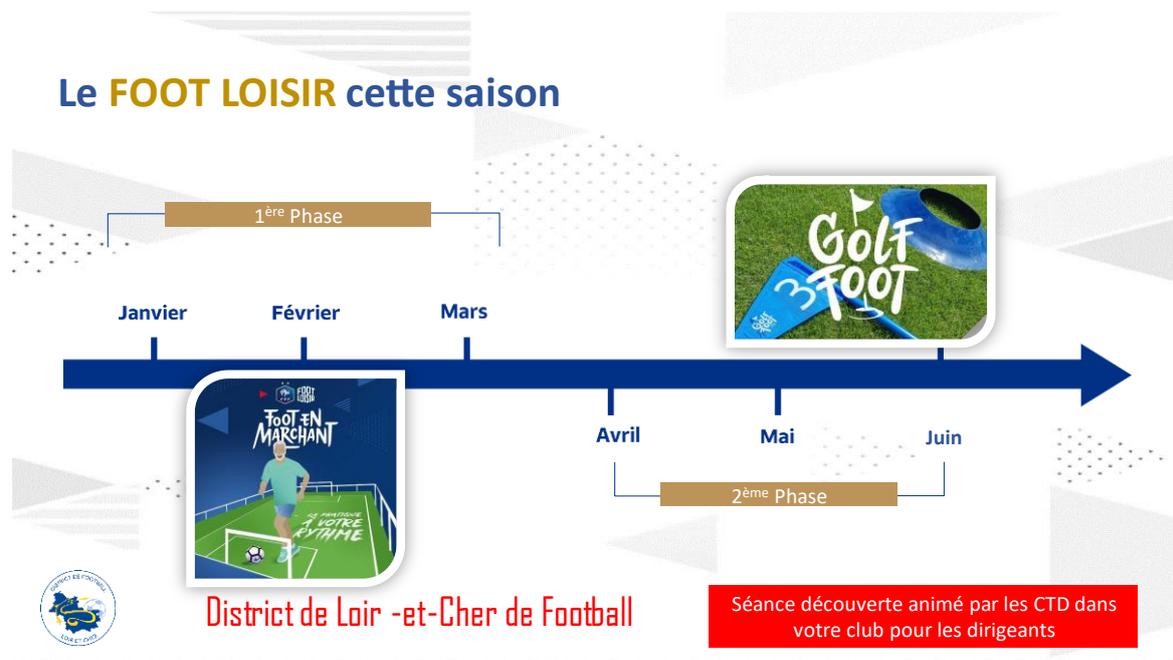
Foot à l'école :



Toutes Foot :



Foot Loisir :



Futsal :

3^{ème} Edition

Formule Championnat Officiel

FORMATION Educateur Futsal Janvier 2025

OBJECTIF : Compétition pérenne

District de Loir-et-Cher de Football

4 - Remise des récompenses

Remise de la médaille d'argent fédérale à M. Tony CIZEAU, Secrétaire Général du District.

7 - Intervention des personnalités :

M. Joel DEBUIGNE, Président du Comité Olympique et Sportif

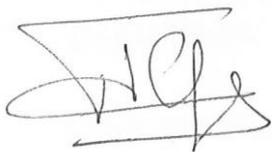
M. Merryl ZANIN, responsable du Crédit Agricole Val de France de MER

M. Anthony MARCEAU, chef de service SDJES

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale est close à 11 h 50

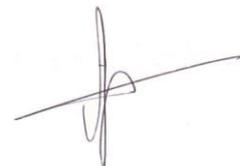
Le Secrétaire Général

Tony CIZEAU



Le Président du District

Laurent LEGENDRE



ANNEXES CI-APRES :

Rapport sur les Conventions règlementées

Rapport sur les comptes annuels



commissaire
aux comptes

SAS CGR AUDIT

Audit, Conseil, Expertise



Cabinet Gilles Royer
E x p e r t i s e & A u d i t

Mr Gilles Royer
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Diplômé de l'ESC de Montpellier

DISTRICT DU LOIR ET CHER DE FOOTBALL

3, Rue Albert Camus
41000 BLOIS

_

Exercice du 1er Juillet 2023 au 30 juin 2024

Rapport du Commissaire aux Comptes
Sur les conventions réglementées

DISTRICT DU LOIR ET CHER DE FOOTBALL

Siège social : 3 Rue Albert Camus
41000 BLOIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 30 juin 2024

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé :

1) Remboursement des frais de déplacement des administrateurs

Personnes concernées :

L'ensemble des membres du Comité directeur

Modalités :

Au titre de l'exercice clos le 30 Juin 2024, les frais de déplacement des membres du Comité directeur se sont élevés à 17 430 euros. Ils ont fait l'objet d'un abandon total par les bénéficiaires.

2) Mise à disposition de personnel par la Ligue

Personnes concernées :

Monsieur Laurent LEGENDRE Président du District du Loir et Cher et Membre du comité directeur de la Ligue du Centre-Val de Loire.

Modalités :

La Ligue du Centre-Val de Loire de Football a mis à disposition de votre association sur l'exercice 2023-2024 :

- Un conseiller technique départemental, monsieur Corentin LOZANO.

Cette mise à disposition s'achèvera à l'issue de la saison sportive 2023-2024 soit le 30 juin 2024.

Suite à cette mise à disposition, la Ligue du Centre-Val de Loire a facturé à votre association 16 423 euros.

3) Mises à disposition de personnel par le District du Loir et Cher

Personnes concernées :

Monsieur Laurent LEGENDRE Président du District du Loir et Cher et Membre du comité directeur de la Ligue du Centre-Val de Loire

Modalités :

Le District du Loir et Cher a mis à disposition auprès de la Ligue de Centre-Val de Loire sur l'exercice 2023-2024 :

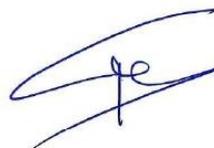
- Un employé en qualité de Cadre Technique, monsieur Antoine EVRAS.
- Un conseiller technique départemental, monsieur Kévin SLITI.

Ces mises à disposition s'achèveront à l'issue de la saison sportive 2023-2024 soit le 30 juin 2024.

Suite à ces mises à disposition, le District du Loir et Cher a facturé à la Ligue du Centre-Val de Loire de Football un montant de 11 386 euros.

Fait à Bourges, le 26 Septembre 2024

SAS CGR AUDIT représentée par
Mr Gilles ROYER

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping horizontal stroke that curves upwards at the end, with a vertical line intersecting it near the center, and a smaller horizontal stroke below the vertical line.



*Mr Gilles Royer
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Diplômé de l'ESC de Montpellier*

DISTRICT DU LOIR ET CHER DE FOOTBALL

3, Rue Albert Camus
41000 BLOIS

_

Exercice du 1er Juillet 2023 au 30 juin 2024

Rapport du Commissaire aux Comptes
Sur les Comptes annuels

DISTRICT DU LOIR ET CHER DE FOOTBALL

Siège social : 3 Rue Albert Camus
41000 BLOIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2024

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association DISTRICT DU LOIR ET CHER DE FOOTBALL relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Juillet 2023 à la date de l'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Règles et principes comptables :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans l'Annexe des comptes, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables :

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association décrites dans l'annexe concernant la détermination des provisions pour risques et charges, des produits à recevoir ainsi que l'évaluation des créances clubs et des charges à payer sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Comité de direction et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son activité, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bourges, le 26 Septembre 2024

SAS CGR AUDIT représentée par
Mr Gilles ROYER



Bilan Actif

		30/06/2024		30/06/2023	
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions brevets droits similaires					
Autres immobilisations incorporelles (1)		7 865	7 865		
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
ACTIF IMMOBILISE	Terrains	38 981	7 620	31 361	32 355
	Constructions	169 786	169 786		
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	22 293	20 909	1 385	1 754
	Autres immobilisations corporelles	329 842	261 885	67 957	45 003
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations		6 020		6 020	5 820
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières		300		300	
TOTAL (I)		575 089	468 065	107 023	84 932
STOCKS ET EN-COURS					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et Acomptes versés sur commandes					4 000
CREANCES (3)					
Créances clients, usagers et comptes rattachés		145		145	171
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances		70 117		70 117	125 317
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES		331 870		331 870	236 020
Charges constatées d'avance					515
TOTAL (II)		402 131		402 131	366 023
COMPTES DE REGULARISATION					
Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à V)		977 220	468 065	509 154	450 955
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an				300	
(3) dont à plus d'un an					

C.G.R. AUDIT
 SAS au capital de 1000€
 1, rue Champollion - 18000 BOURGES
 Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77
 SIRET : 814 574 984 00013

Bilan Passif

		30/06/2024	30/06/2023
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	119 247	119 247
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	261 735	231 753	
Excédent ou déficit de l'exercice	46 968	29 981	
	Total des fonds propres (situation nette)	427 949	380 981
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	14 579	1 246
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	14 579	1 246
	Total des fonds propres	442 528	382 228
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	12 348	10 212
	Total des provisions	12 348	10 212
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers	7 790	6 664
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 754	27 409
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	24 957	24 324
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	778	118
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes	54 279	58 515
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	509 154	450 955
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	46 967,62	29 981,27
	(1) Dont à moins d'un an	54 279	58 515
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

C.G.R. AUDIT
 SAS au capital de 1000€
 1, rue Champollion - 18000 BOURGES
 Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77
 SIRET : 814 574 984 00013

Compte de Résultat

1/2

	30/06/2024	30/06/2023
	12 mois	12 mois
C.G.R. AUDIT		
SAS au capital de 1000€		
1, rue Champollion - 18000 BOURGES		
Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77		
SIRET : 814 574 984 00013		
Cotisations		
Vente de biens et services		
Ventes de biens	189 691	171 291
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	12 000	16 625
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	151 686	146 184
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	22 344	38 419
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	66 070	60 418
Total des produits d'exploitation	441 791	432 937
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières et autres approvisionnements	5 845	8 935
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	211 762	207 777
Aides financières		1 000
Impôts, taxes et versements assimilés	5 134	4 823
Salaires et traitements	141 126	129 956
Charges sociales	39 786	47 719
Dotations aux amortissements et dépréciations	16 816	19 989
Dotations aux provisions	12 348	10 212
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	3	2 827
Total des charges d'exploitation	432 820	433 237
RESULTAT D'EXPLOITATION	8 970	(300)

PRODUITS D'EXPLOITATION
CHARGES D'EXPLOITATION

Compte de Résultat

2/2

		30/06/2024	30/06/2023
	RESULTAT D'EXPLOITATION	8 970	(300)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	5 649	1 673
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	5 649	1 673
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
	RESULTAT FINANCIER	5 649	1 673
	RESULTAT COURANT avant impôts	14 619	1 373
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	27 188	25 137
	Sur opérations en capital	7 668	3 589
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	34 856	28 726
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	1 729	
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	1 729	
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	33 127	28 726
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices	778	118
	TOTAL DES PRODUITS	482 295	463 336
	TOTAL DES CHARGES	435 327	433 355
	EXCEDENT ou DEFICIT	46 968	29 981
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Dons en nature		
	Prestations en nature	39 255	33 210
	Bénévolat		
	TOTAL	39 255	33 210
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens		
	Prestations		
	Personnel bénévole	39 255	33 210
	TOTAL	39 255	33 210

C.G.R. AUDIT
 SAS au capital de 1000€
 1, rue Champollion - 18000 BOURGES
 Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77
 SIRET : 814 574 984 00013

C.G.R. AUDIT
SAS au capital de 1000€
1, rue Champollion - 18000 BOURGES
Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77
SIRET : 814 574 984 00013

Règles et Méthodes Comptables

Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens de l'entité

Objet social

Le "District de Loir et Cher de Football" est une association déclarée, créée avec l'accord de la Fédération française de football "la F.F.F.". Elle est régie par la loi du 1er juillet 1901 ainsi que par les textes législatifs et réglementaires applicables, y compris ceux relatifs à l'organisation du sport en France.

Le District a pour objet :

- d'organiser, de développer et de contrôler l'enseignement et la pratique du football, sous toutes ses formes, dans le Territoire ;
- de délivrer les titres départementaux et procéder aux sélections départementales ;
- de mettre en œuvre le projet de formation fédéral ;
- d'entretenir toutes relations utiles avec la FFF, la Ligue, les autres districts et ligues régionales et les groupements qui sont ou seront affiliés à la FFF, les pouvoirs publics et le mouvement sportif ;
- de défendre les intérêts moraux et matériels du football dans le Territoire.

Moyens mis en œuvre et ressources

Le District respecte les règles déontologiques du sport établies par le Comité National Olympique et Sportif Français ainsi que les statuts et règlements établis par la FFF. Le District jouit d'une autonomie administrative, sportive et financière pour tout ce qui n'est pas contraire aux statuts et règlements de la FFF et de la "Ligue Centre Val de Loire de Football".

Le District exerce son activité par tous moyens de nature à lui permettre de développer la pratique du football et d'encourager les clubs qui y contribuent, notamment par l'organisation d'épreuves dont il fixe les modalités et les règlements.

Les ressources du District sont constituées par :

- les cotisations de ses membres,
- les droits d'engagement des Clubs dans les compétitions officielles du District,
- la quote-part revenant au District sur le prix des licences ou autres imprimés officiels fournis par la FFF,
- les recettes provenant, en tout ou partie, des matches disputés et autres manifestations organisées sur le Territoire,
- des subventions, ristournes, partenariats divers, dons et legs de toute nature qui lui sont attribués,
- des amendes et droits divers,
- des revenus des biens et valeurs qu'il possède ou serait amené à posséder,
- de toutes autres ressources instituées par l'un des organes du District.

C.G.R. AUDIT
SAS au capital de 1000€
1, rue Champollion - 18000 BOURGES
Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77
SIRET : 814 574 984 00013

Règles et Méthodes Comptables

Règles générales

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2023 au 30/06/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/06/2024 par les dirigeants de l'association.

Méthode générale

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2024 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts

Règles et Méthodes Comptables

rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Méthode d'amortissement

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remise et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition après déduction des rabais, remise et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Terrains et aménagements : 50 ans
- * Constructions : 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 20 ans
- * Matériel de transport : 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 à 10 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

SIRET : 814 574 984 00013
Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77
1, rue Champollion - 18000 BOURGES
SAS au capital de 1000€
C.G.R. AUDIT

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Règles et Méthodes Comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 12 348 euros

Les hypothèses retenues pour le calcul de ces indemnités sont les suivantes :

- âge de départ à la retraite : 64 ans
- progression moyenne annuelle des salaires : 2%
- taux d'actualisation : 3.17 %
- taux de charges sociales moyen : 45%

C.G.R. AUDIT
SAS au capital de 1000€
1, rue Champollion - 18000 BOURGES
Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77
SIRET : 814 574 984 00013

C.G.R. AUDIT
SAS au capital de 1000€
1, rue Champollion - 18000 BOURGES
Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77
SIRET : 814 574 984 00013

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Valeurs brutes au 30/06/2024
		Augmentations Réévaluations	Acquisitions Virent p.à p.	Diminutions Cessions	
INCORPORELLES					
Frais d'établissement et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Autres	7 865				7 865
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 865				7 865
CORPORELLES					
Terrains	38 981				38 981
Constructions sur sol propre	169 786				169 786
sur sol d'autrui					
instal. agencet aménagement					
Instal technique, matériel outillage industriels	22 293				22 293
Instal., agencement, aménagement divers	105 264				105 264
Matériel de transport	64 124		36 967	29 741	71 350
Matériel de bureau, informatique et mobilier	151 788		1 440		153 228
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	552 237		38 407	29 741	560 903
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
FINANCIERES					
Participations évaluées en équivalence					
Autres participations	5 820		200		6 020
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières			300		300
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 820		500		6 320
TOTAL	565 922		38 907	29 741	575 089

C.G.R. AUDIT
 SAS au capital de 1000€
 1, rue Champollion - 18000 BOURGES
 Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77
 SIRET : 814 574 984 00013

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2024
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres	7 865			7 865
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 865			7 865
CORPORELLES				
Terrains	6 627	994		7 620
Constructions sur sol propre	169 786			169 786
sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels	20 539	369		20 909
Autres instal., agencement, aménagement divers	70 062	6 228		76 290
Matériel de transport	60 801	5 520	29 741	36 580
Matériel de bureau, mobilier	145 310	3 705		149 015
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	473 125	16 816	29 741	460 200
TOTAL	480 991	16 816	29 741	468 065

Provisions

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/06/2024
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour amortissements dérogatoires				
Provisions fiscales pour prêts d'installation				
Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Pour litiges				
Pour garanties données aux clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations similaires	10 212	12 348	10 212	12 348
Pour impôts				
Pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	10 212	12 348	10 212	12 348
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Sur immobilisations				
<ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients, usagers				
Sur créances reçues par legs ou donations				
Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL	10 212	12 348	10 212	12 348
Dont dotations et reprises				
<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 		12 348	10 212	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

	30/06/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	300	300	
Clients, usagers douteux ou litigieux			
Autres créances clients, usagers	145	145	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers	500	500	
Confédération, fédération, union, entités affiliées	13 684	13 684	
Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	55 933	55 933	
Charges constatées d'avance			
TOTAL DES CREANCES	70 562	70 562	

C.G.R. AUDIT
SAS au capital de 1000€
1, rue Champollion - 18000 BOURGES
Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77
SIRET : 814 574 984 00013

Prêts accordés en cours d'exercice
Remboursements obtenus en cours d'exercice
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

	30/06/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine				
Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	20 754	20 754		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	13 610	13 610		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 125	11 125		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	222	222		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, entités affiliées	7 790	7 790		
Autres dettes	778	778		
Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	54 279	54 279		

Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exercice
Emprunts dettes associés (personnes physiques)

Produits à recevoir

		30/06/2024
Total des Produits à recevoir		31 500
Autres créances		31 500
Etat - Subventions à recevoir	500	
Produits à recevoir	31 000	

C.G.R. AUDIT
SAS au capital de 1000€
1, rue Champollion - 18000 BOURGES
Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77
SIRET : 814 574 984 00013

Charges à payer

		30/06/2024
Total des Charges à payer		25 437
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		5 844
Fournisseurs - fact. non parvc	5 844	
Dettes fiscales et sociales		18 815
Provisions congés payés	13 610	
Charges sur congés payés	5 205	
Autres dettes		778
Charges à payer	778	

C.G.R. AUDIT
SAS au capital de 1000€
1, rue Champollion - 18000 BOURGES
Tél: 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77
SIRET: 814 574 984 00013

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 30/06/2023	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 30/06/2024
Fonds propres sans droit de reprise	119 247				119 247
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	231 753	29 981			261 735
Excédent ou déficit de l'exercice	29 981	(29 981)	46 968		46 968
Situation nette	380 981		46 968		427 949
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	1 246		33 447	20 114	14 579
Provisions réglementées					
TOTAL	382 228		80 414	20 114	442 528

C.G.R. AUDIT
 SAS au capital de 1000€
 1, rue Champollion - 18000 BOURGES
 Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77
 SIRET : 814 574 984 00013

Concours publics et subventions

30/06/2024	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation		28 000			123 686	151 686
Subventions d'investissement					15 500	15 500
TOTAL		28 000			139 186	167 186

C.G.R. AUDIT
 SAS au capital de 1000€
 1, rue Champollion - 18000 BOURGES
 Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77
 SIRET : 814 574 984 00013

Evaluation des contributions volontaires en nature

	Répartition par nature de produits	30/06/2024	30/06/2023
Dons en nature			
Prestations en nature			
Temps passé par les bénévoles (commissions, visites,...)		39 255	33 210
Bénévolat		39 255	33 210
	Total	39 255	33 210
	Répartition par nature de charges	30/06/2024	30/06/2023
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
Temps passés par les bénévoles : 2 617 heures valorisées à 15€ de l'heure		39 255	33 210
		39 255	33 210
	Total	39 255	33 210

C.G.R. AUDIT
 SAS au capital de 1000€
 1, rue Champollion - 18000 BOURGES
 Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77
 SIRET : 814 574 984 00013

Effectif moyen

30/06/2024

Interne

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE

Cadres & professions intellectuelles supérieures

Professions intermédiaires

Employés

1

Ouvriers

3

TOTAL

4

C.G.R. AUDIT
SAS au capital de 1000€
1, rue Champollion - 18000 BOURGES
Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77
SIRET : 814 574 984 00013